

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision du 26 octobre 2021 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

NOR : ECOG2130935S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, notamment le 3° de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentant des collectivités territoriales ou de leurs groupements, sur proposition de leur président :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

En tant que suppléant,

Monsieur Blanchet (*Jacques*), conseiller spécial aux relations avec les partenaires économiques.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 octobre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY